

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 02 JUIN 2025

Le 02 juin 2025 à 20 heures, le conseil municipal réuni à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, LAPALUD, MILLET, FAGNI, MANGUELIN, DESSERTINE, Mmes AJOUX, DESSERTINE, MICHAUD, MOISSONNIER

Excusés : F. PESTELLE et E. ROGNARD

Secrétaire de séance : Isabelle MICHAUD

Pouvoirs : Eliane ROGNARD a donné son pouvoir à Michel ALBERTI

1) Approbation du dernier procès-verbal

Correction apportée par Pascal MANGUELIN sur le point n° 8 – Questions diverses, concernant le montant du devis de la CUMA. Le montant de 2.745,66 € TTC correspond au 3ème passage. La totalité des interventions de la CUMA s'élève à 6.583,44 € TTC.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal du 28/04/2025 ainsi amendé,

2) URBANISME

DIA : Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur les ventes ci-dessous :

DOSSIER	BIEN	COUT
DIA 00123525V0007	Lot N°10 – Lot L'envolée des Dombes Impasse du Stand - 323 m ²	75 000,00 €
DIA 00125325V0008	Maison - 59 Lot. Le Perrin Parcelle B 0464 = 862 m ²	240 000,00 €
DIA 0123525V0009	Lot N°9 – Lot L'envolée des Dombes 33 Impasse du Stand - 365 m ²	77 000,00 €
DCC 00123525V0001	Vente du Fonds de commerce : Boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, chocolaterie	170 000,00 €

3) Décisions budgétaires modificatives (DM)

Il est rappelé que le budget est une prévision des dépenses et des recettes.

► Le budget alloué en 2025 au **compte 7391112** (Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants) est insuffisant → On ne peut pas savoir à l'avance le montant des dégrèvements qui seront accordés.

► Le budget alloué en 2025 à l'**opération 90** (Service incendie local technique) est insuffisant → La facture d'installation d'un échafaudage pour la réfection de la façade n'avait pas été prévue dans le budget.

Virement de crédits de chapitre à chapitre nécessaire, pris par arrêté du Maire le 26/05/2025 (dans les limites de 7,5 % de la section) :

Intitulé	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	Compte	Montant
Entretien bâtiments public 011	615221	-2 500,00 €
Atténuation de produits 014	7391112	2 500,00 €

Intitulé	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
	Compte	Montant
Immobilisation corporelle en cours 23	231	-500,00 €
Opération 90 – Service Incendie local /local technique	231	500,00 €

Conformément à l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre

compte de ces virements de crédits à la première réunion du conseil municipal qui suit cette décision. Le Maire précise que c'est une opération neutre pour la commune, on ne fait que « déplacer » les fonds à l'intérieur d'un même budget.

4) Personnel communal

► Emplois saisonniers

Il est rappelé que la commune a pour habitude de proposer des emplois d'été aux services techniques. Il y a beaucoup de travail sur la période estivale et les employés communaux prennent leurs congés à tour de rôle. Recruter des saisonniers permet d'avoir toujours 2 personnes présentes. Il est proposé de créer 2 postes saisonniers (1 en juillet et 1 en août) pour un coût total de 5.100,00 €.

I. MICHAUD interroge sur la quotité horaire de ces postes → Ce sont des postes à temps plein (35h/semaine)
P. MANGUELIN demande si une même personne peut travailler sur les 2 mois → C'est possible, mais l'objectif de ces emplois saisonniers est aussi de permettre à 2 jeunes de travailler. De plus, une 1^{ère} candidature a été reçue pour la période du 30 juin au 18 juillet inclus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer 2 emplois saisonniers pour les services techniques (1 poste en juillet + 1 poste en août).

► ATSEM

En préambule, le Maire indique que la décision prise ce soir sera conditionnée à l'accord des 2 autres communes (La-Chapelle-du-Châtelard et Saint-Germain-sur-Renon). Il informe le conseil municipal de l'ouverture d'une classe GS/CP à la rentrée scolaire 2025/2026 et préconise la création d'un poste temporaire d'ATSEM affecté à la préparation des ateliers, l'entretien de la classe, la surveillance de la cantine et l'accompagnement au quotidien des élèves définit comme suit : Grade d'ATSEM relevant de la catégorie C, à temps non complet 25,75h/35^{ème}, du 29 août 2025 au 28 août 2026 inclus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un emploi temporaire d'ATSEM à temps non complet 25,75h/35^{ème} du 29 août 2025 au 28 août 2026 et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

5) Logement communal au-dessus de l'école maternelle

► S. LAPALUD informe le conseil municipal que l'appartement situé au-dessus de l'école maternelle a été libéré début avril. Suite au départ des locataires, un certain nombre de travaux ont été rendus nécessaires avant la remise en location :

- Installation d'une VMC
- Petits travaux de plomberie
- Peinture (en cours)
- Changement des fenêtres (devis demandés)

Compte-tenu des frais engagés pour ces travaux, il est proposé de fixer le loyer mensuel de cet appartement à 650 € chauffage compris, à partir du 1^{er} juin 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le nouveau loyer de l'appartement à 650 € chauffage compris, à partir du 1^{er} juin 2025.

► L'appartement situé au-dessus de l'école primaire (étage gauche) est reloué depuis le 8 mai.

1) Point sur les travaux – Cheminement doux

► Route de Châtillon

Michel ALBERTI informe le conseil municipal que, suite à l'appel d'offre, c'est l'entreprise ROGER MARTIN qui a été retenue. Les travaux doivent débuter fin juin et se terminer fin août.

Ces travaux concernant une route départementale (RD7), il convient d'établir une convention avec le Département de l'Ain afin de définir les conditions administratives, financières et techniques des travaux d'aménagement envisagés : **approuvé à l'unanimité par le conseil municipal, après délibération.**

► Rue de la laiterie

Projection du plan de l'avant-projet.

Le Maire informe le conseil municipal que les plans ont été finalisés, après un gros travail avec le Maître d'œuvre.

Vont s'ajouter aux travaux, la réfection des tuyaux de canalisations d'assainissement. Il explique qu'un affaissement de la chaussée a conduit à un passage caméra, qui a montré que la canalisation était fendue.

Se pose la question de refaire l'enrobé sur toute la rue, mais c'est un gros budget et la question sera étudiée.

S. LAPALUD indique que, pour lui, les travaux envisagés ne seront pas suffisants pour faire ralentir les véhicules.

V. CHAMBAUD propose de mettre des coussins berlinois.

JP. GRANDJEAN répond que, pour Axis Conseils, l'effet de rétrécissement de la voie va suffire à faire ralentir.

P. MILLET demande si le 1^{er} plan avec les chicanes a été chiffré : non

► **Route de Beaumont**

Le Maire indique qu'il s'agit surtout d'un busage des fossés et qu'une rencontre sera organisée avec les riverains. Il rappelle qu'il faut aussi essayer de gérer le problème récurrent d'inondation de la route, suite au débordement de l'étang voisin.

2) Tènement Thévenet

Le Maire informe le conseil municipal que la commune n'est pas encore propriétaire, la vente n'ayant pas été finalisée. Il rappelle que la convention de portage foncier de l'EPF prévoit la possibilité d'assurer la démolition des bâtiments du tènement. Le Maire anticipe une interrogation de l'EPF à ce sujet et précise qu'aucune décision ne sera prise ce jour, mais il invite chacun des membres du conseil à y réfléchir.

L'assemblée est favorable à la démolition des garages et du bâtiment si l'aménagement de celui-ci ne répond pas aux attentes souhaitées.

Le Maire propose de rencontrer un architecte pour avoir une première idée sur la possibilité de garder « le pignon » du bâtiment rappelant sa fonction historique d'épicerie. Il rappelle que cela avait été fait pour la création du gymnase de l'école Saint-Jean-Bosco : la commune avait réussi à faire conserver la façade (Ferme Poncet), et le gymnase est caché derrière.

S. LAPALUD : Si on garde les façades, c'est qu'on a déjà un projet et cela limite les autres possibilités.

J. FAGNI : Démolir laisse plus de possibilités.

3) Comptes-rendus réunions

Réunion PLH (Programme Local de l'Habitat) : C. DESSERTINE et V. CHAMBAUD ont assisté à cette réunion très intéressante, qui concernent toutes les communes du secteur de Chalamont. Des dents creuses ont été identifiées, il s'agit maintenant de voir si l'on peut construire sur ces parcelles. La présentation globale des communes de la CCD a permis de mettre en évidence les caractéristiques de chaque commune. Marlieux est considérée comme une commune « jeune ». Le salaire moyen est dans la moyenne nationale mais d'autres communes sont beaucoup plus riches. La commune est également « riche » en termes de logements sociaux. L'objet de cette réunion était de présenter un état des lieux, qui sera à retravailler. Un plan d'action sera lancé avec la prochaine mandature. Le support de cette présentation sera transmis aux membres du conseil municipal.

4) Questions diverses

Intervention de F. DUMONT sur plusieurs points :

► Il remercie la commune et les conseillers municipaux présents pour l'inauguration du « Square Didier Ravoux ». Il souhaite signaler la découverte de produits dangereux (seringues) derrière le local du lavoir, lors du nettoyage des lieux après l'inauguration.

► Il demande s'il est normal de recevoir des mails des administrés sur son adresse personnelle. Le Maire rappelle que les adresses e-mail des conseillers municipaux sont publiées dans les bulletins municipaux.

► Au nom du « Souvenir Français », il informe le conseil municipal que des chaînes ont été trouvées pour le Monument aux Morts, pour un montant de 585 € TTC. Il souhaite obtenir l'accord de la Mairie pour les commander et pour la répartition financière suivante : 20% Souvenir Français et 80% Commune => accordé

► **Problème des poubelles** : Le Maire fait part d'un mail adressé à la Mairie par un administré, qui s'interroge sur la disparition des poubelles dans le village. Il explique en avoir reparlé le matin même avec les employés communaux et qu'il s'agit d'un problème insoluble :

- Si l'on met des poubelles, des usagers mettent leurs déchets (litière chats, couches bébés) dans les poubelles publiques pour ne pas régler la redevance incitative qui s'applique au poids
- Si l'on ne met pas de poubelles, les administrés s'en étonnent

Il n'y a donc pas de solution idéale, et c'est un choix à faire.

M. ALBERTI précise également que quelqu'un vole les sacs pour ramasser les déjections canines, donc les employés communaux n'en mettent plus dans le distributeur.

Le Maire rappelle que dans le cadre de la matinée « nature propre » organisée par l'École Saint-Jean-Bosco, plus de 450 kg de déchets ont été ramassés, et des sacs poubelle jetés dans les fossés ont été retrouvés.

C. MOISSONNIER indique que des gens laissent toujours des sacs jaunes dans la ruelle Janin, alors qu'ils ne sont plus collectés. Les employés communaux « fouillent » chaque semaine ces sacs pour retrouver les noms des propriétaires.

► A. DESSERTINE demande d'où vient la citerne que les employés communaux utilisent pour l'arrosage. Il rappelle qu'une remorque avait été achetée pour pouvoir transporter la citerne. Le Maire indique que la citerne a été offerte par un administré qui n'en avait plus l'utilité. Les employés communaux ont été interrogés, et l'utilisation de la citerne leur rend la tâche plus facile. A. DESSERTINE propose de revendre la remorque, si les agents n'en ont plus l'usage.

► I. MICHAUD remarque que le fauchage n'a pas été fait sur le chemin après les Bieux. P. MANGUELIN indique que ce fauchage n'est fait qu'une fois par an, et qu'il sera réalisé par la CUMA d'ici une quinzaine de jours, si la pluie cesse.

Elle rappelle aussi que les commissions n'ont pas un rôle décisionnaire.

1) Informations

► **Don CCAS** : Suite à l'inauguration du « Square Didier Ravoux » et pour remercier la commune, Monsieur Daniel RAVOUX a fait un don au CCAS

► **Action fleurissement** auprès des élèves de la classe de Marie. Les enfants ont fait des semis, s'en sont occupé pendant plusieurs semaines et ont pu rapporter des pots à la maison pour la fête des mères.

► **Spectacle « Rêves de Cirque »** le mercredi 17 juin, devant la salle des fêtes. (Jeux à partir de 17h00 / Spectacle à 18h30). Toute aide est bienvenue pour la préparation. Un repli est prévu à l'intérieur de la salle des fêtes en cas de mauvais temps.

► **Apéro-concert « Cuivres en Dombes »** devant la mairie, le dimanche 13 juillet

► Le prochain **recensement de la population** aura lieu du 15 janvier 2026 au 14 février 2026. La coordonnatrice communale sera Delphine CURNILLON, et 3 agents recenseurs seront recrutés.

La date du prochain Conseil Municipal sera fixée ultérieurement, probablement début juillet en fonction des besoins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Approbation à l'unanimité (15 voix pour) du Procès-verbal après les compléments apportés ci-dessous, lors de la séance du conseil municipal du 22 septembre 2025.

Demande faite des conseillers municipaux concernés par l'absence de leur nom dans les personnes présentes au conseil municipal du 2 juin 2025. Sont donc rajoutés parmi les présent(e)s au conseil municipal du 2 juin 2025 : Michel ALBERTI, Valérie CHAMBAUD et Francis DUMONT.

Le Maire :

Jean-Paul GRANDJEAN



Secrétaire de séance :

Isabelle MICHAUD